

# Bien vieillir aujourd'hui...

Anticiper la perte d'autonomie des personnes âgées est un enjeu important de la société actuelle. Aujourd'hui près de 15 millions, les seniors de plus de 60 ans seront presque 19 millions en 2025 et 24 millions en 2060. Prévues par la loi relative à l'Adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015, la conférence des financeurs de la perte d'autonomie est le dispositif phare qui doit faire évoluer le regard sur la vieillesse.



“  
La conférence des financeurs permet d'offrir de nouvelles solutions pour adapter le logement afin d'améliorer l'autonomie dans la vie quotidienne.  
”

## III CONCERTATION ET MUTUALISATION

Dans chaque département, la conférence des financeurs fédère l'ensemble des acteurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. En apportant un cadre clair et des moyens d'action renforcés, elle programme et coordonne de manière efficace et concertée les actions en adéquation avec les besoins du territoire, sous l'impulsion du Conseil départemental. Un représentant de chaque institution concernée y participe : l'Agence régionale de santé (ARS), l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), les différentes caisses de retraite (CARSAT, MSA, RSI) et caisses de retraite complémentaires (Agirc-Arrco), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF) et le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA, anciennement Coderpa).

En Haute-Marne, la conférence des financeurs a été installée en septembre 2016 et s'articule autour d'axes concrets et complémentaires.

## III DES DISPOSITIFS INDIVIDUELS...

En premier lieu, la conférence des financeurs permet d'offrir de nouvelles solutions pour adapter le logement afin d'améliorer l'autonomie dans la vie quotidienne. Le programme d'actions permet des aides individuelles spécifiques pour l'accès aux aides et équipements techniques définis dans un catalogue. Le maintien au domicile est ainsi facilité et les accidents évités (voir encadré p 15). De plus, le Département met en œuvre un Programme d'Intérêt Général (PIG) « habitat adapté et autonomie » qui permet de lier la question de l'adaptation du logement avec celle des aides et des équipements techniques.

Par ailleurs, dans une perspective de sensibilisation et d'information, un bus aménagé en appartement témoin sillonnera la Haute-Marne au plus près des habitants, à partir d'avril 2018. L'habillage extérieur du véhicule fait l'objet d'un concours, lancé en décembre dernier, proposé aux étudiants de la section graphisme du lycée Charles de Gaulle de Chaumont.

Et enfin, grâce au déploiement du haut débit sur l'ensemble du territoire par le Conseil départemental, les outils numériques dits connectés pourront aussi jouer un rôle important. Ils permettront de favoriser le lien social, de sécuriser le domicile ou encore de faciliter la coordination des différents intervenants.

### III ... AUX ACTIONS COLLECTIVES

Dans cette logique de partenariat, les opérateurs de proximité tels que les services d'aide à domicile (ADAPAH, ADMR), les médiathèques ou les CCAS organisent des actions collectives : activités sportives, ateliers nutrition, après-midi récréatives ou encore ateliers mémoire. Ces actions permettent de lutter contre l'isolement social, de favoriser les échanges intergénérationnels ou encore de stimuler les capacités cognitives et intellectuelles tout en prévenant la dépendance et en préservant l'autonomie.

### III LA PRÉVENTION AU SEIN MÊME DES RÉSIDENCES AUTONOMIE

Les résidences autonomes (ex foyers-logement) s'investissent également dans la prévention de la perte d'autonomie, par la mise en place de forfait « autonomie » permettant le financement d'actions collectives de prévention. Les résidences La Noue et Ambroise Croizat à Saint-Dizier ainsi que les résidences Jacques Weil et Eugénie de Baudel à Chaumont proposent déjà des activités et des ateliers à leurs résidents, également ouverts à un public extérieur. Du sport, de la musique, de la cuisine, de la couture, de l'informatique, l'offre est diversifiée.

### III SOUTIEN AUX AIDANTS

Et enfin, différentes mesures destinées à l'accompagnement des aidants s'inscrivent dans le cadre de la conférence des financeurs. L'objectif : répondre à l'enjeu majeur de reconnaissance du statut de soutien de ces aidants. Il s'agit de mobiliser les institutions en structurant leurs interventions afin de définir un programme d'actions coordonnées en matière de prévention de l'autonomie.



En déterminant une stratégie commune et un programme de financement coordonné, la conférence des financeurs impulse une dynamique autour de la question du « bien vieillir ». L'engagement conjoint des différents acteurs du territoire permet de proposer aux seniors et aux aidants une offre d'actions complète et diversifiée en faveur de la prévention de la perte d'autonomie sur l'ensemble du département.

Angélique DECOCK ■

#### + Contacts

Conseil départemental :  
n° vert 0800 11 44 20  
Alexandra Maerens : 03 25 32 87 16  
MSA : 03 25 30 33 26  
les mardis et jeudis de 9h à 12h  
et de 14h à 17h

## LES ÉQUIPEMENTS ET AIDES TECHNIQUES PERMETTANT D'ADAPTER LE LOGEMENT ET LA VIE QUOTIDIENNE À LA PERTE D'AUTONOMIE

Ces dispositifs couvrent différents domaines :

- La toilette et l'habillage (siège de douche, rehausseur WC, enfile chaussures, etc.)
- La prise des repas (vaisselle et ustensiles de cuisine ergonomiques, tables, dessertes, etc.)
- La mobilité (coussin, barre d'appui, poignée de porte, scooter électrique, etc.)
- Le mobilier (plateau de lit, rehausseur, dossier de lit, etc.)
- La médication (applicateur de goutte, pilulier, etc.)
- L'aide et le confort (téléphone à grosses touches, amplificateur de sonnerie, ramasse clé télescopique, etc.)
- L'aménagement du véhicule (dossier lombaire, cale tête, sangle, poignées, etc.)
- Les accès extérieurs (marche, rampe, interphone, etc.)
- La sécurité (bandes antidérapantes et/ou lumineuses, veilleuse, détecteur de présence, etc.)
- La déficience sensorielle (monte parlante, loupe, télé agrandisseur, etc.)



► Pilulier automatique

Pour plus de renseignements sur les modalités de financement de ces aides, contactez le Conseil départemental pour les bénéficiaires de l'APA.

Pour les non bénéficiaires, contactez la MSA.

N'engagez pas de frais avant d'avoir la validation de la prise en charge financière.